



REPONDEUR AUTOMATIQUE d'INFORMATION

Ce message s'adresse à vous, Pilotes VFR !

Contexte : Dans certaines situations, les services du contrôle aérien peuvent être dans l'impossibilité de rendre de façon nominale le service d'information de vol aux VFR en classe G, sur une ou plusieurs fréquences SIV. Dans ce cas, la fréquence radio du SIV concerné est mise sur répondeur : RAI (Répondeur Automatique d'Information) ou RAIZ (Répondeur Automatique d'Information de Zone)

Concrètement :

La fréquence info dans les SIV n'est pas veillée, mais les espaces aériens contrôlés ne sont pas désactivés, les CTR et TMA restent actives, ainsi que les zones R, D, activités sportives...qui doivent également être considérées actives.

A chaque coup d'alternat du pilote sur la fréquence concernée, le message automatique se déclenche. Son contenu peut varier légèrement d'un organisme à l'autre.



Conduite à tenir :

- **Ecouter attentivement le contenu du message.**
- Rester à l'écart des Espaces Aériens Contrôlés (CTR et TMA) et des zones R, D...dont la pénétration sans autorisation du contrôle aérien est une infraction, en plus d'être un danger pour les autres trafics. Le message du RAI indique TOUJOURS la fréquence de contrôle à contacter si vous souhaitez obtenir l'autorisation de transiter dans ces espaces.
- En cas de nécessité ou problème à tout moment, contacter cette même fréquence.
- En sortie de SIV, contacter le SIV suivant.

